



Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin versant de l'Isac (Siren : 200025815)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saffré
Arrondissement	Châteaubriant
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	oui

### Date de création

Date de création	17/12/2010
Date d'effet	01/01/2011

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Didier PECOT

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de ville
Numéro et libellé dans la voie	Place Saint Pierre
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	44390 SAFFRE
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	125 081
Densité moyenne	89,04

## Périmètres

Nombre total de membres : 21

- Dont 20 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
44	Abbaretz (214400012)	2 013
44	Blain (214400152)	9 733
44	Bouvron (214400236)	3 057
44	Fégréac (214400574)	2 402
44	Guenrouet (214400681)	3 309
44	La Chevallerai (214402216)	1 520
44	La Grignonais (214402240)	1 634
44	Le Gâvre (214400624)	1 749
44	Malville (214400897)	3 436
44	Missillac (214400988)	5 154
44	Nozay (214401135)	4 011
44	Plessé (214401283)	5 194
44	Puceul (214401382)	1 074
44	Quilly (214401390)	1 394
44	Saffré (214401499)	3 817
44	Saint-Gildas-des-Bois (214401614)	3 714
44	Savenay (214401952)	8 460
44	Sévérac (214401960)	1 673
56	Théhillac (215602509)	579
44	Vay (214402141)	2 079

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
44	CC d'Erdre et Gesvres (244400503)	CC

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

### Compétences exercées par le groupement

#### Environnement et cadre de vie

- Autres actions environnementales

*Art 3 de l'arrêté du 17 décembre 2010 : Les collectivités adhérentes à ce syndicat souhaitent s'associer et mettre en commun leurs moyens à l'échelle du bassin versant de l'Isac afin d'engager une dynamique de projets efficace et cohérente concernant la gestion de l'eau. L'action du syndicat s'inscrit dans la logique des lois et des décrets en vigueur et reprend particulièrement les politiques du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Vilaine. Elle mettra aussi en œuvre les actions permettant d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. Le syndicat assurera la concertation autour des projets ayant trait à la gestion de l'eau en rassemblant les usagers et partenaires concernés par le biais d'une commission consultative afin de fédérer et de coordonner les différentes initiatives. Donc, en plus d'une mission de relais local des*

*prescriptions réglementaires et de lieu d'échange entre les acteurs locaux, le rôle principal de ce syndicat devra être lié à son caractère opérationnel en mettant en œuvre les travaux garantissant la bonne qualité de l'eau et le bon fonctionnement des milieux aquatiques. » Le syndicat mixte entreprendra, dans le cadre décrit en préambule, les actions permettant la mise en œuvre d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il réalisera pour cela les études, l'animation, le suivi et les travaux nécessaires à la préservation, à l'aménagement, à la restauration et à l'entretien des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau. Le syndicat mixte assurera la coordination et l'animation des actions sur ce territoire afin de garantir la cohérence des différents projets. Il portera un programme de sensibilisation visant l'ensemble des usagers concernés par les problématiques décrites supra.*

Par substitution

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)